

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020700: carrieres, cimenteries et fours a chaux de l'arrondissement administratif de tournai

En vigueur au 01/03/2017 (Dernière actualisation de la page 21/10/2019)

Indexation de 1% en 03/2017.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. SALAIRES HORAIRES: EXPLOITATION ET SERVICES GÉNÉRAUX

Catégorie	
III (3 mois maximum)	15.5413
IV	15.8356
V	16.2188
VI	16.5749
VII	16.9392
VIII	17.3117

2. SALAIRES HORAIRES: ENTRETIEN

Catégorie	
V	16.3622
Classe A	16.5590
Classe B	16.8991
Classe C	17.2653
Classe D	17.6446
Classe E	18.0328
Classe F	18.4292
Classe G	18.8346